

APRÈS ART. 19 TER

N° CE919

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

AMENDEMENT

N ° CE919

présenté par

M. Mathiasin, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Saint-Huile et M. Taupiac

APRÈS L'ARTICLE 19 TER, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.